

## **Compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit du mois de mai, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

**Absents excusés** : Mme Solange ZANIN (pouvoir à Josseline Turbeaux), M. Lionel LESUEUR (Pouvoir à Josette BRANGER)

**Absent** :

### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2019**

Le Conseil procède au tirage au sort des 3 jurés d'assises pour l'année 2019 : Mme Christine ISSALY née LEMAITRE (662), Mme BAILLEUL Marie-Laure (41) et M. Ambroise BENGAIOFF (75).

### **ADHESION AU SERVICE INSTRUCTEUR ADS (Application du Droit des Sols) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS.**

Madame Le Maire précise que l'ancienne convention avec la communauté de Communes de Lorris est obsolète et propose au conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS avec la communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve avec 8 voix pour, 7 voix contre et une abstention.

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

La commission locale d'évaluation *des* charges transférées s'est réunie le 9 mars 2018 et a émis un avis favorable sur le rapport qui nous est notifié. La CLECT s'est prononcée sur les points suivants :

- Ajustement des charges transférées dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.
- Calcul des charges transférées pour l'ALSH du Bellegardois
- Rétrocession de charges pour la compétence soutien aux associations d'aide alimentaire
- GEMAPI

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE DE L'ADMINISTRATION POUR LES COMMISSIONS ELECTORALES**

Le mandat du conseiller de l'administration (Franck GILET) arrive à expiration, il ne peut excéder 3 ans. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué de l'administration pour les 3 ans à venir. Ce délégué peut être pris parmi les électeurs résidant dans la commune et de

préférence, parmi les fonctionnaires de l'Etat en activité ou à la retraite, ou à défaut parmi les personnalités locales jouissant de la confiance de leur concitoyen. Le Conseil Municipal désigne Nathalie COURILLON fonctionnaire comme déléguée de l'administration pour 3 ans.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite aux dernières modifications effectuées, (démission d'un agent et changement de grade d'un autre agent, le tableau des effectifs doit être ajusté. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET AU FONDS UNIFIE LOGEMENT**

Le Conseil Municipal se prononce sur le renouvellement de l'adhésion au FAJ et FUL. Le montant du FAJ et du FUL est fixé par rapport au nombre d'habitants. Pour 2017 l'INSEE a communiqué le chiffre de 1531 habitants. Le FUL représente 0.77€ par habitants, et le FAJ 0.11€ par habitants. Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au FAJ et FUL. Le montant du FAJ s'élève à 168.41 € et le montant du FUL à 1.178.87 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **APPEL A PROJET : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Notre commune peut bénéficier de la dotation à l'investissement public local. Il est proposé de présenter 2 dossiers. Le 1er dossier concerne la réhabilitation de la maison Fié-Fieux pour un montant de 94 741.14€ H.T, et le second concerne le bâtiment modulaire pour les espaces garderie péri-scolaire, ALHS, et RAM pour un montant de 77 226.00 € H.T. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de proposer ces 2 dossiers.

#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES DU LOIRET.**

Le Conseil syndical de la fourrière animale s'est tenu le 12 avril 2018 à Fay-aux-Loges. Un adjoint donne le compte rendu de ce conseil syndical et précise que le montant de cotisation qui est fixé par habitant reste inchangé au tarif de 0.31€ par habitant, ce qui représente plus de 200 000€ de cotisations pour le département du Loiret.

#### **INFORMATION DES DROITS DE PREEMPTION URBAINS**

Vente d'une maison route d'Ouzouer sur un terrain de 4945 m2  
Vente d'une maison 32 rue de la Mainerie sur un terrain de 2577 m2  
Vente d'un terrain de 1775 m2 route d'Ouzouer  
Vente d'une maison 434 route de la Vallée sur un terrain de 2675 m2  
Vente d'une maison au 544 rue des Fougères sur un terrain de 1485m2

Informations des DIA de la Safer pour la période du 01 octobre 2017 au 31 décembre 2017

## Affaires diverses

La Société SUEZ propose la réactualisation du plan d'épandage des boues de la Commune.

Une Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art entre la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et la Commune de Varennes Changy doit être signée pour l'entretien de 2 ponts de l'autoroute. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

La 3CFG propose que des élus soient représentés dans différentes commission. Les volontaires doivent se faire connaître avant le 12 juin 2018.

La Commune a dû prendre une délibération en urgence pour la signature d'une convention de groupement de commandes entre la 3CFG et les communes de Châtillon-Coligny, Lorris, Montcresson, Nogent-sur-Vernisson et Varennes-Changy concernant la voirie.

Lecture d'un courrier de doléances d'un administré reçu en recommandé concernant le débouchage d'un fossé et la fermeture d'un chemin rural.

La Commune a reçu l'Etude de faisabilité par Frédéric BAUDET du Conseil Départemental pour la réalisation d'un cheminement piéton entre la rue des fougères et le centre bourg suivant 2 possibilités. Le montant extrêmement élevé ne permet pas de donner une suite favorable à ce dossier.

Lecture d'un arrêté complémentaire modifiant l'arrêté préfectoral du 06 novembre 2012 et autorisant Orléans Métropole à étendre les surfaces du plan d'épandage de la station d'épuration de La Chapelle Saint Mesmin.

Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2019 concernant la taxe locale sur la publicité extérieure. La Commune n'applique pas cette taxe pour ne pas pénaliser les professionnels locaux.

Information sur un devis pour le traitement des archives communales par la Société ARKEAWEB

Information de M. Frédéric NERAUD concernant le point de raccordement pour la fibre optique qui sera créée à proximité de la zone d'activité du Bussoy.

Information de Mme COCARD Brigitte trésorière de Châtillon Coligny sur une question posée pour l'intégration d'une rue dans le domaine public.

La banque postale lors du salon des Maires de Gien à proposé de réaliser des rétrospectives budgétaires entre 2013 et 2016. Ces documents ont été remis le 6 avril au salon des Maires de l'AML. Elle doit nous fournir les mêmes documents pour le service de l'eau de la Commune.

Concernant l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur les routes à double-sens de circulation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, un mail de la préfecture recense les besoins en panneaux. La Commune a répondu qu'il n'y a pas de besoins pour Varennes-Changy car aucun panneau 90 n'existe sur la Commune.

Lecture du mail d'un administré concernant le ras le bol des 2 roues qui dépassent la limite du tolérable, et font du bruit et des roues arrière. Cette information a déjà été signalée à la Brigade de gendarmerie.

Monsieur Marc GAUDET président du Département du Loiret nous demande de délibérer pour soutenir la candidature de la Commune de Lamotte-Beuvron en Loir-et-Cher pour accueillir les épreuves hippiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Le conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de soutenir la candidature de Lamotte-Beuvron représentant la région centre.

Présentation par la société SUPCOM du support de banderole ainsi que le support Affichage libre, suite à la rencontre avec la commerciale lors du Salon des Maires de Gien.

### **Informations diverses**

La prochaine réunion du comité du Bassin Puiseaux-Vernisson aura lieu le mardi 5 juin à 9H30 à Nogent sur Vernisson.

Et la prochaine réunion du comité du Bassin du Solin aura lieu le jeudi 7 juin à 9H30 à Villemandeur.

Information de la démission de Mme Brigitte DAS NEVES qui était en disponibilité depuis le 08 avril 2015.

Information du départ en retraite de Monsieur Jean Candiago Directeur territorial de la Société ENEDIS du Loiret.

Courrier de Monsieur François BONNEAU président de la région Centre concernant le rapport SPINETTA pour le « Non » au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Courrier de la fédération des pharmaciens d'officine concernant le risque de déserts pharmaceutiques suite aux dernières recommandations de la Cour des comptes pour la suppression de 10 435 pharmacies.

Lecture d'une Information du groupe AXA pour adhérer et créer une mutuelle communale. Le département du Loiret a lancé sa propre complémentaire santé depuis le 01/10/2016 « Loiret Santé » afin de permettre aux plus démunis d'avoir accès aux soins, cette complémentaire santé est ouverte à tous les Loirétains.

Le magazine l'Intercom n° 2 de 2018 est paru, il semble qu'il n'est pas été distribué sur Varennes-Changy.

Madame Le maire précise qu'une grève des fonctionnaires aura lieu le 22 mai 2018. Deux enseignants de l'école de Varennes font grève, il convient donc de mettre en place le service minimum pour assurer l'accueil des enfants.

Madame le Maire donne l'information des statistiques depuis le début 2018 des voies de fait

## **Remerciements et divers**

Remerciements de Nathalie COURILLON (les Archers de l'escale) pour la participation et l'aide active de la Commune lors de l'organisation du concours nature du mois d'avril 2018.

Diffusion d'un faire part de décès et de remerciements d'obsèques.

## **Expression des Conseillers**

Une conseillère informe que des personnes âgées sont dérangés par des chiens dangereux en passant sur le trottoir rue de Nogent. Par crainte de ces chiens les personnes préfèrent changer de trottoir.

Une administrée demande si un miroir peut être installé au-dessus du lavabo des toilettes de la maison des Associations.

Un Conseiller rapporte la demande d'administrés qui souhaitent qu'une table de pique-nique soit installée à la Source Saint Martin. L'achat de la table est déjà fait, l'installation aura lieu prochainement.

Ce même conseiller demande un arrêté pour la fermeture du chemin entre la rue des Fougères et la Grand Cour le mercredi 23 mai pour cause de drainage.

Il informe également de nombreux nids de poule route de la Vallée.

Une Adjointe informe d'une étude de la 2<sup>ème</sup> phase des boucles cyclables.

Elle informe également que suite à l'exposition de peinture du mois de mars, un recollement des tableaux de la Commune est en cours pour préserver le patrimoine des œuvres de la Commune. Des photos de chaque tableau ont été prises, pour éventuellement réaliser des cartes postales ou des reproductions. Elle précise également qu'elle a pris des contacts dans le Finistère où d'autres tableaux de Madame Fié-Fieux sont rassemblés.

Une conseillère demande quand le nouveau médecin arrive et comment pourront être pris les rendez-vous. Mme Le Maire précise que l'arrivée est imminente et qu'elle aura des bonnes nouvelles prochainement. Les rendez vous sont à prendre sur Doctolib.fr

Cette conseillère demande également qu'elle est la procédure dans le cas d'un véhicule mal garé. En effet un véhicule rue de Nogent se gare en cachant la visibilité ce qui est très dangereux. Mme le Maire explique les points à relever pour signaler ce fait.

Un Adjoint informe que le parking devant les ateliers municipaux est terminé.

Il précise également qu'une nouvelle tondeuse vient d'être achetée par la Commune.

La séance est levée à 00H00

